1o. Pour la [illegible] PAR AN payable d'avance [illegible] ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Au un abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit à l'Editeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Actes se publient en ANGLAIS et en FRANCAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE *pour douze lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinq cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront évalués aux Actes, et que la première insertion, c'est-à-dire une fois en chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les ont fait envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis prémentionnés, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés de l'en informer l'éditeur.

10o. Les personnes de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonnement ni de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Bateaux Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTHAMPTON, ALABAMA, capitaine Wm MARES.
Bateau à vapeur ALABAMA, capt. CHS WARNER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur GALEPPA, capit. JOSEPH CUSSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9 heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu ci-dessus et les ports intermédiaires, lundi prochain, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans le journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis,	Les Lundis,
Jeudis	Mercredis
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour le commodité des passagers, et rien de sera négligé de la part du propriétaire pour les rendre le passage aussi agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

JOHN DOUGLASS.
23 mars—30

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes aménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co. ou
E. LASTRAPES & DESMARE.

N.B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

AVIS.

LE paquebot du lac Alert, capitaine Chs. Walker, partira demain à 8 heures du matin et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St Louis, Pass Christine, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
5 août 28 & 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE.—Le bateau à vapeur basse pression, MERCURY, capitaine Swinney, partira régulièrement, vendredi prochain, et ensuite le vendredi de chaque semaine, après l'arrivée du chemin de fer à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

JOHN KILSHAW, JR.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Ent et Ouest Pascagoula, et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MADISON, capitaine Dunlevie, partira [illegible] tous les jeudis de vent mois pendant l'été à 5 heures de l'après midi. Au son retour il partira de Pascagoula les vendredis et samedis, afin que les passagers débarquent le lendemain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR BOSTON.—Le bon brick HARRIET, du port de 250 tonneaux, ayant deux ponts et son chargement engagé, partira sous délai, pour bonnes de fret, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Jolie, faubourg St Marin ou à

HARROD & QUARLES.
13 août rue de la Douane no 24.

POUR MOBILE.—La jolie goélette COREA, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capt. Roach, en face la rue St. Louis, ou à

JOHN CROSBY,
15 août No 98 rue de Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Pour remplacer le Chester, le paquebot régulier A L'ABARQUE HERCULES, ayant partie du son chargement engagé partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au lieu de la Monnaie, ou à

JAMES REED & Co.
13 août no 26 rue Royale

POUR NEW YORK.—Le brick CAMILLA, partira prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à

R. GRONING & Co.

POUR BOSTON.—Le brick France Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,200 barriques, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, au peu au dessus du marché à la viande, ou à

HARROD & QUARLES.
27 juil no 24 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le bateau à vapeur belge A. T., doublée et chevillée en cuivre FERGUS, capitaine J. Conroy, ayant une partie de son chargement engagé et voulant bord, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM VANCE.
10 août rue de la Douane No. 18

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAMORAS.—La belle goélette HALCYON, capitaine Dickerson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret de 200 barils ou passage, ayant les meilleurs aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à

JOHN DOUGLASS.

Pour le Rio de Matagorda, paquebot régulier—La goélette fine voilière doublée et chevillée en cuivre Wm. Frances, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à

W. BRYAN, 28, Vieille Levée.

Pour la Vera Cruz.—La belle goélette américaine, doublée en cuivre WATERWITCH, sera prête à prendre son chargement pour le port ci-dessus, dans 10 ou 12 jours de cette date. Pour fret ou passage, s'adresser à

JOHN A. MERLE & Co.

GRAINE.—500 barriles graine, à vendre par

G DORSEY,
7 août no 44 Nlle Levée

IMPRIMERIE FRANKLIN, Cour Lafayette, coin de Saint-Claude le faubourg Franklin, ouverte le matin à 6 heures de Pontchartrain est en état de satisfaire les malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les malades et malades peuvent occuper des appartements séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de 1 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées et bien [illegible] pendant la saison.

Le docteur [illegible] visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentiaire. 26 juin—

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick paquebot Thomas Gener, Capt Watson, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour fret de 300 barriques ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capt à bord ou à

R GRONING & co
5 août

POUR LA HAVANE.—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Farwell, à bord ou à

R GRONING & Co.
30 juil

POUR LA HAVANE.—Le brick CAROLINE, capt Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux aménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à

J PRATS & fils.
27 juil

A FRETER.—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son frêt à aucune place de la Lousiane l'on désirera. S'adresser à

HARROD & QUARLES.
22 juil

A Fréter ou à Louer.—Le navire doublé et chevillé en cuivre ELEANOR, capitaine J Dorry, du port de 300 tonneaux. S'adresser à bord ou au no. 84, rue du Canal. 6 août—3

VINS.—200 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne 150 do margueritte; vieux sherry en quarts et en demi pipes, à vendre par

JULES LE BLANC & CO.
27 juil no. 103 rue Royale.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER.—La maison et le terrain adjacent l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.
18 mai

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle. S'adresser à

A. RASCH, 75 Chartres.
19 mars—37

A LOUER.—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à

EDWARD GOTTSCHALK.
29 mai 108 rue de Chartres

A LOUER.—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Eratou, en face le jardin J. M. Hebert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—37

AVIS.—Monsieur L. H. Newton acquéreur de l'esclave Henriette appartenant à la succession de M Bosque, et vendue par M. Barnett, Sr. le 6 avril dernier est prié de passer au bureau de Carlisle Pollock, not. pub. à déduire dans les dix jours du présent afin de remplir les conditions de la vente, autrement ladite esclave sera vendue de nouveau à sa folle enchère.
13 août

5 BALLES mousseline unie et brodée pour meubles, magnifiques piqués. Percales, Jacannas et 18 douzaines paires de bas, le tout de fabrique anglaise, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Victorion, venu de Havre, et à vendre par

J. VATINEL,
rue du Camp no 36, maison Canzan & Bijotat.

$200 DE RECOMPENSE.—Le magasin des soussignés ayant été enfoncé la nuit dernière, des pièces de toile, de l'argent ainsi que d'autres objets leur ayant été volés, la récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des voleurs et le recouvrement des marchandises.

ALLAIN & DUPLESSIS,
10 août-6 17, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné.

200	caisses eau de fleur d'orange grand modèle.	
200	do	vin vieux de Tarot,
100	do	Champagne libre qualité,
100	do	liqueurs superfines assorties,
50	do	extrait d'absynthe,

Et un grand assortiment de vin en bariques et en caisses.

Pas avant droit au drawback: draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chambergulins, mantilles, alepines, bretelles en gomme élastique et ceintures à nègres.

ouit OSMIN BIGOURDAN.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire William Tell, de Bordeaux.

662	caisses vin St. Emilion,	
600	do	do St. Julien,
482	do	do Margaux,
236	do	do Lafitte,
400	do	do Château Margeux.
20	do	do Haut Sauterne
40	barriques vin Montferrand,	
20	do	do vieux Médoc
30	demi barriques vin blanc Haut Barsac,	
35	do	do do Sauterne
25	do	do do Graves,
10	tierçons eau de vie cognac, 4e. preuve, marque A. Dusseut, jr.	
5	demi-pipes eau de vie cognac fine champagne	
5	quart de pipes eau de vie do do	
12	demi-pipes eau de vie cognac fine champagne, marque Maglory,	
500	paniers anisette surfine,	
10	caisses extrait d'absynthe,	
10	do crème de noyau,	
20	caisses eau de vie de Dantzick	
50	do liqueurs superfines	
6	caisses marasquin	
5	caisses bouteilles blanches.	
4	caisses modes de Paris et élégans chapeaux pour dames,	

DUSSAUT, fils aîné
12 août rue Toulouse, no 6

75 BARRIQUES Eau de vie libre, preuve, de 50 de Genièvre, 25 do huile de baleine, rafinée; 100 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par

VILLATE et TOLLEDANO,
5 août Vieille Levée No 56.

AVIS.—Le bateau à vapeur Merchant capitaine Baker, sera détenu par réparation, jusqu'à samedi prochain 6 courant, et il partira ce jour, pour la Mobile, Pensacola et les autres ports intermédiaires, après l'arrivée des chars de 7 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

JOHN KILSHAW Jnr.
5 août

EN débarquement du brick Criterion du Havre, 1300 chaudières françaises assorties, de 1 à 60 points.

J. LABADIE.
5 août rue de la Levée.

EN débarquement du navire Ohio de Philadelphie: 1 poêle pour randaire, verres à vitres assortis, de 8 à 10 à 12 à 14; chevalets pour scier le bois, cadres pour scié, rotisseurs en fer-blanc, écuriers en fer-blanc vent, grocques, fromagères italiens, écuvettes, &c. &c.

J. LABADIE.
5 août rue de la Levée No. 59

ON DEMANDE des actions de la Banque des Citoyens.

ED. GOTTSCHALK,
5 août Courtier

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 66, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de

MEUBLES ÉLEGANS, COMMODES et UTILES.

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 19 av

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, son ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (8 août—3m)

DEMANDE DE NEGRES.

POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.

S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. 15 juil

AVIS.—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, la première du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
JHS A LACOSTE.
2 juil

Manufacture de Clous de Phenix et Cambridge, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négociants et importeurs de la quincaillerie de la Nouvelle-Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial par ceux le nom de Phenix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barriques sont toujours ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans

REEVES & WHITAKER,
27 mai-6m No. 208, Market st. Philadelphie.

CHAPEAUX.—40 caisses chapeaux de soie noir; 60 do. Russie blancs et noirs. Aussi, 200 caisses de chapeaux de castor, de roram, le tout bien conditionné et à la dernière mode, à vendre en gros et en détail par

J. EVANS & Co. 10, rue de Chartres
19 août

COTON d'emballage, &c.—40 pièces coton d'emballage, 10 rouleaux corde do. en débarquement du steamer Rob Roy, &c. à vendre par

R. GRONING & Co.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à

L. MILLAUDON.
9 mars (m

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Houssart—Vente par le register des testamens—Samedi, le vingtième jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au civil-devant domicile de feu Félicité Houssart, f. c. l. rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte. Conditions de la vente, comptant.

8 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Desouge.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Jean Baptiste Desouge ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

17 août W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Henry Grandmont a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Walsh, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

17 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que N B Le Breton, P A Rost, H F Debileux et Louis Janin, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, ont présenté au greffe de cette cour, où la dite vente fut enregistrée le trentième jour de juin de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le quatrième jour de juillet de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 19 de septembre de l'année 1834, dans l'affaire de Bernard Marigny vs. A. A. Suarez, No. 7237 du docket de cette cour, à laquelle vente Bernard Marigny s'est rendu acquéreur pour le prix de deux mille huit cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un certain lot de terre situé dans cette ville, faubourg Marigny, dans la rue de la Victoire entre la rue Marigny et la rue Mandeville, mesurant 42 pieds de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de 75 pieds, mesure française, dégagé par le no 76 de l'ilet no 36, borné d'un côté par un corridor appartenant à Mde. Ve. Poultney et de l'autre par une propriété appartenant à Bernard Marigny, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Donné sous ma signature et le sceau de la cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, le douze août 1836.

P. A. GUYOL,
12 août—3 Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire. Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Nathan Nichols ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le cinquième jour d'août de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires:" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Donné sous ma signature et le sceau de la cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, le douze août 1836.

P. A. GUYOL,
12 août—3 Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire. Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Bernard Marigny ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le 9e. jour d'août de l'année 1836 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires:" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 12 de juillet de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 19 de septembre de l'année 1834, dans l'affaire de Bernard Marigny vs. A. A. Suarez, No. 7237 du docket de cette cour, à laquelle vente Bernard Marigny s'est rendu acquéreur pour le prix de deux mille huit cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un certain lot de terre situé dans cette ville, faubourg Marigny, dans la rue de la Victoire entre la rue Marigny et la rue Mandeville, mesurant 42 pieds de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de 75 pieds, mesure française, dégagé par le no 76 de l'ilet no 36, borné d'un côté par un corridor appartenant à Mde. Ve. Poultney et de l'autre par une propriété appartenant à Bernard Marigny, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Donné sous ma signature et le sceau de la cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, le douze août 1836.

P. A. GUYOL,
12 août—3 Dép. Greffier.

ON demande des actions de la compagnie d'assurance de l'Ouest, et du rail road Pontchartrain.

THOS. FELLOWS,
rue du Camp no 3.

Ventes à l'Encan.

PAR H. DOMINGO.

IL sera vendu samedi le 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

Onze lots de terre situés dans le faubourg Washington, désignés par les no. 16 à 26 dans l'ilet no 27, bornés par les rues Soliedile, la ligne Lesseps, et Philippe, mesurant mesure américaine, comme suit les lots nos. 16 et 17, mesurant chacun 31 pieds de face la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots nos. 18, 19 et 20 ne mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne sur 133 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les lots nos. 21, 22, 23 et 24, ne mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26, mesurant chacun 33 pieds 10 pouces de face à la rue de Soliedile sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de feu Alex D'Hémécourt, déposé voy. rue de la ville en date du 5 novembre 1833 et qui est maintenant déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Conditions 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 août—7

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi 20 du courant, à 10 heures du matin à son encan d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra: 8 caisses chapeaux, importés et avariés à bord de la barque William Henry capitaine Morell, venant de Philadelphie. 17 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 20 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, la négresse Euphrosine, créole, âgée de 29 ans, cuisinière de première classe, blanchisseuse et repasseuse, et bonne marchande, entièrement garantie. Conditions: comptant. L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété du faubourg Trémé.

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison et un Terrain, située dans le faubourg Trémé, rue St Philippe, entre les rues Robertson et Villeré, mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure française. La maison est composée de quatre appartemens à feu, cheminées boisées, de deux cabinets, d'une cave, galerie et un corridor de chaque côté et d'une cuisine basse, une grande cuve, puits et jardin. Le terrain est parfaitement rembayé.

Conditions: Un tiers payable comptant, un tiers à 6 mois, et la balance à 12 mois, en billets endossés et portant hypothèque, à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 août

PAR H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi le 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

Douze lots de terre situés dans le faubourg Washington, désignés par les no. 16 à 26 dans l'ilet no 27, bornés par les rues Soliedile, la ligne Lesseps, et Philippe, mesurant mesure américaine, comme suit les lots nos. 16 et 17, mesurant chacun 31 pieds de face la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots nos. 18, 19 et 20 ne mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne sur 133 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les lots nos. 21, 22, 23 et 24, ne mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26, mesurant chacun 33 pieds 10 pouces de face à la rue de Soliedile sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de feu Alex D'Hémécourt, déposé voy. rue de la ville en date du 5 novembre 1833 et qui est maintenant déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Conditions 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 août—7

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi 20 du courant, à 10 heures du matin à son encan d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra: 8 caisses chapeaux, importés et avariés à bord de la barque William Henry capitaine Morell, venant de Philadelphie. 17 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 20 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, la négresse Euphrosine, créole, âgée de 29 ans, cuisinière de première classe, blanchisseuse et repasseuse, et bonne marchande, entièrement garantie. Conditions: comptant. L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété du faubourg Trémé.

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison et un Terrain, situés dans le faubourg Trémé, rue St Philippe, entre les rues Robertson et Villeré, mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure française. La maison est composée de quatre appartemens à feu, cheminées boisées, de deux cabinets, d'une cave, galerie et un corridor de chaque côté et d'une cuisine basse, une grande cuve, puits et jardin. Le terrain est parfaitement rembayé.

Conditions: Un tiers payable comptant, un tiers à 6 mois, et la balance à 12 mois, en billets endossés et portant hypothèque, à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 20 août, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, susceptibles d'une grande augmentation de valeur; seront vendus conformément aux plans qui seront exhibés avant la vente.

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets qui ne seront pas payés à leurs échéances porteront un intérêt de 10 pour cent sans aucun privilège d'en retarder le paiement. Les actes de vente seront passés par C. Pollock, aux frais des acquéreurs, la mise en possession sera aussi à leurs frais.

17 août

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le jeudi, 25 août, à la Bourse Hewlett, à midi, CINQ LOTS DE TERRE avantageusement situés, en face du chemin à coulisses projeté qui doit conduire à la Terre-aux-Bœufs, conformément au plan exposé à la Bourse, savoir:

No. 1, formant l'encognure S. E de la Promenade des Bons Enfans et de la rue Musique, ayant 22 pieds de face à la dite promenade, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Musique.

No. 2, ayant 23 pieds de face à la même promenade sur 100 pieds de profondeur.

No. 3, ayant même face et même profondeur.

No. 4, do do do.

No. 5, ayant 28 pieds de face à la rue Musique, sur 126 pieds de profondeur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 août—5

INTERESSANT AUX CAPITALISTES.

UN monsieur auquel appartient une des NEUF ACTIONS ORIGINALES dans la COMPAGNIE DES TERRES DE PENSACOLE (*Pensacola Land Company*), désire disposer d'une partie de son intérêt. A cet effet, son neuvième sera considéré comme subdivisé en dix-huit parties égales. Le prix de chaque portion sera de *six mille piastres* comptant.

La Compagnie possède les terres où aboutiront les chemins à coulisses de Pensacola et Columbus et celui entre Pensacola et Blakely, qui formeat ensemble une étendue de plus de 1600 acres, et sur lesquelles terres il a tout tiré le plan d'une ville, sur la barre et dans les limites incorporées de Pensacola, capable de contenir une population d'au-delà de 50,000 âmes.

On ne pourrait trouver une situation plus belle sur les bords du golfe pour y établir une ville.

Le reste des terres de la Compagnie est située dans la ville et les environs de Pensacola et compte un grand nombre de terrains propres à y bâtir.

Les travaux des chemins à coulisses de Columbus à Pensacola, et de Blakely à Pensacola, avancent avec une telle rapidité, qu'on peut espérer de les voir terminer en moins de trois ans, et alors le pays riche et productif sur lequel ils passeront enverra toutes ses belles productions à ce marché. Avec le temps Pensacola deviendra une ville populeuse et commerciale, tant par ses améliorations, la baie sans égale, que par la salubrité du climat. Il est à présumer qu'avant l'achèvement des chemins à coulisses les propriétés offertes ici en vente augmenteront leur valeur actuelle de quatre fois.

Chaque action dans la propriété ainsi offerte en vente est d'environ onze acres de terre, y compris les terrains de ville et les sites dans et près de la ville. Il se présente rarement aux capitalistes une occasion plus favorable d'investir leurs fonds.

Ceux qui désirent acheter sont priés de s'adresser sans délai à M. THOMAS M. BLOUNT, agent du propriétaire, qui donnera toutes autres informations que l'on désirera.

Pensacole, 11 août 1836. 17 août—3p&3P

LES soussignés offrent de vendre à des prix et à conditions raisonnables, les articles suivants;

66	barils vin blanc Haut Sauterne,
175	demi pipes Cognac, d'âges divers,
800	paniers anisette de la marque Benson fils frères.
75	caisses Kirsch, vrai Suisse, 125 do Dantzick,
100	dito maraschino di Zara,
45	dito curaços de Hollande,
70	barriques vins vieux assortis, 150 pat. champagne

Le tout arrivant de Bordeaux par le navire Lida.

N. BESSON & KOKERNOT,
19 aout rue St Louis, No 14

DISSOLUTION de Société.—La société qui existait entre Smith et Simpson, rue du Bassin, no. 106 et au Bayou St. Jean, comme propriétaires de café, étant dissoute; le soussigné continuera ces deux établissemens et il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'ils lui ont toujours témoigné et il espère mériter leur support.

N B. Le sieur Simpson n'est plus longtemps attaché à la société ci-dessus.

12 août JOHN SMITH.

AUX ENTREPRENEURS—Avis est par le présent donné qu'en vertu de résolutions passées par le Président et Conseil de la ville de Lafayette, adoptées le 15 courant, il sera adjugé au rabais, lundi le 22 août 1836, à 4 heures de l'après-midi, les travaux suivants:

1o. La construction d'un wharf au bout de la rue No. Deux, dans le faubourg Livaudais de cinquante pieds sur trente, conformément à un plan et devis qui sont exposés à la chambre du con